



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13268 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

Conseil d'Administration

Séance du 12 DECEMBRE 2014

Soutien à la vie étudiante

**Demande de subvention auprès de la Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole**

Délibération n° 07_03_SUB_MPM_VIE ETU

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21, L.1441-1 et suivants et les articles R.1431-1 et suivants ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.75-10 ;
- les statuts de l'Établissement et notamment les articles 4.1, 4.2, 9, 11.3, 18.3 ;
- la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille 11/1106/CURI du 17 octobre 2011 approuvant la convention financière ;

ESADMM
184 avenue de Luminy
13268 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

La Présidente,

EXPOSE

Dans le cadre de ses missions, l'établissement entend développer le cadre d'expression de la Vie étudiante.

Cet engagement concerne :

- Le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés,
- L'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants,
- Les conditions de la vie étudiante.

1/ le suivi de l'insertion professionnelle

Le service de l'insertion professionnelle de l'établissement développe un observatoire des diplômés et a diligenté une première enquête de leurs conditions d'insertion dont l'objectif est d'identifier, notamment, leurs conditions d'emploi (situations à la date de l'enquête, conditions d'accès au premier emploi, caractéristiques de l'emploi occupé, appréciations des formations suivies à l'ESADMM, évaluation des compétences etc.). Cela correspond doit répondre à l'obligation faite aux établissements de suivi des diplômés durant les 3 années suivant l'obtention de leur diplôme.

2/ l'évaluation des formations et enseignements par les étudiants

Le principe de cette évaluation a été abordé dans le cadre de commissions pédagogiques et commencera à être appliqué en 2015.

3/ les conditions de la vie étudiante

L'ESADMM est bien implantée sur le campus et les étudiants de notre école bénéficient déjà :

- de l'accès aux restaurants universitaires ;
- de l'accès, sous conditions de ressources, aux logements étudiants du campus gérés par le CROUS ;
- de l'accès aux activités sportives du campus, via la convention que nous signons chaque année avec le SUAPS ;
- de la médecine préventive de l'université.

Nous souhaitons néanmoins renforcer notre participation à la dynamique culturelle du campus. Pour cela, nous proposons :

- La mise en place d'ateliers de pratiques artistiques à destination des étudiants de l'université, un ou deux soirs par semaine, de 18h à 20h, dans les locaux de l'école.
- L'accès à certains de nos équipements :
 - o L'amphithéâtre de 400 places qui bénéficie d'un matériel de projection de très bonne qualité, et d'une bonne acoustique
 - o La galerie de l'école (Mad galerie), située boulevard Chave en plein centre-ville; qui bénéficie d'une surface de 292 m2 et d'une bonne visibilité. Mais aussi les deux espaces d'exposition situés à l'école (les Galeries de Luminy).
 - o La plateforme numérique, dont les travaux vont débiter dans les prochaines semaines, et qui permettra de développer des projets en lien avec des partenaires extérieurs et des entreprises.

Par ailleurs, l'établissement envisage, au sein d'un groupe de travail permanent, d'envisager des mesures relatives aux œuvres sociales, à l'organisation d'un lieu de promotion et d'encouragement des activités étudiantes en périphérie des études, le bureau de la vie étudiante.

- Ce lieu de ressources et d'accueil doit être une interface entre l'étudiant et l'établissement.

- L'établissement prévoit de doter ce bureau des ressources destinées aux aides pratiques apportées aux étudiants.

Le budget de développement de la vie étudiante a été établi comme suit :

DEPENSES	Montant €	RECETTES	Montant €
Ateliers pratiques artistiques	18.000	CUMPM	18.000
Fongibles	5.000	ESADMM	5.000
TOTAL	23.000		23.000

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la Présidente à déposer ce dossier de demande de subvention de 18.000,00€ (trois mille cent cinquante euros), auprès de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Article 2 : d'autoriser la Présidente à signer toute convention qui en résulterait,

Article 3 : d'inscrire les recettes prévues à cet effet au chapitre 74 - article 74758 du budget de fonctionnement.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrage exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- ~~Adoptée~~
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 12 décembre 2014.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring the integrity and reliability of financial data. This section also highlights the role of internal controls in preventing errors and fraud.

2. The second part of the document focuses on the implementation of robust internal control systems. It outlines key components such as segregation of duties, authorization procedures, and regular reconciliations. The text stresses that these controls are not only necessary for compliance but also for the overall health and sustainability of the organization.

3. The third part of the document addresses the challenges associated with maintaining accurate records in a complex and rapidly changing business environment. It discusses the importance of staying up-to-date with the latest accounting standards and technologies. The text also mentions the need for ongoing training and education for staff to ensure they are equipped with the necessary skills to handle the data effectively.